REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

Ville de Castelnaudary

Direction Générale des Services
Service Marchés Publics

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Commande publique
Sous matière : Marchés publics

OBJET : Confortement provisoire d'une habitation Rue du Collège

Décision N°2024-156

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n°4,

VU le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°

VU le règlement intérieur des procédures adaptées approuvé par délibération n°306 du 11 décembre 2023 : article 7.2,,

CONSIDERANT le risque d'effondrement de la façade sise 14 Rue du Collège et la nécessité de mettre urgemment en sécurité cette habilitation, les voisins mitoyens et les usagers de cette rue de façon plus globale,

VU la publication sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département de l'Aude en date du 14/05/2024,

VU les trois offres reçues et les critères de jugement des offres à savoir le prix des prestations (50%), les méthodes et moyens (30%) et le délai (20%)

VU l'avis favorable du Bureau Municipal Technique en date du 12 juin 2024.

D E C I D E :

ARTICLE 1 : de signer avec l'entreprise ECB (Entreprise Chaurienne du Bâtiment) sise 11400 CASTELNAUDARY un marché de travaux pour le Confortement provisoire d'une habilitation Rue du Collège pour un montant de 78.000 €HT.

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 18 juin 2024

Le Maire,

VILLE DE CASTELNAUDARY (Aude)

Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 20/06/2024
Reçu en préfecture le 20/06/2024
Publié le 21 JUIN 2024
ID : 011-211100763-20240618-DEC2024156CP-CC